

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS RELATIONNELLES
DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983019 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS RELATIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter des notions théoriques et outils méthodologiques de base relatifs aux dimensions psychologiques et communicationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif pour installer une relation professionnelle avec une personne, un groupe ou un collectif, en particulier :

- ◆ comprendre les éléments d'une relation ou d'une situation singulière ;
- ◆ favoriser la rencontre au travers de l'expression corporelle ou sportive ;
- ◆ laisser place aux personnes et à leur parole ;
- ◆ privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation,
par écrit et oralement,
dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,*

- ◆ résumer en identifiant le questionnement et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, en s'exprimant de manière claire et structurée,

4.1 Psychologie

- ◆ de définir la psychologie, ses buts, ses champs d'intervention, en particulier sous l'angle de la relation à l'autre ;
- ◆ de décrire les différents courants de la psychologie :
 - caractériser leurs spécificités et leurs limites,
 - identifier leur application dans le champ éducatif au travers des aspects relationnels ;
- ◆ d'identifier, d'analyser des pratiques éducatives axées sur la relation, qui peuvent être étayées par la recherche en psychologie ;
- ◆ de distinguer interventions thérapeutiques et démarches éducatives en identifiant les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'expliciter les concepts psychologiques utiles à la pratique professionnelle de l'éducateur spécialisé : personnalité, comportement social, motivation, émotions, perceptions, apprentissage, intelligence, mémoire... ;
- ◆ de décrire et illustrer les concepts de base de la psychologie utiles au travail éducatif :
 - le développement psychologique d'un individu de la naissance à la mort,
 - les déterminants des comportements et de la personnalité d'un être humain,
 - les changements psychologiques qui se produisent tout au long de la vie et leur importance ;
- ◆ de citer et d'analyser des applications éducatives concrètes découlant de la connaissance scientifique du développement psychologique d'un individu ;
- ◆ d'illustrer par des exemples comment la maîtrise des concepts psychologiques de base permet une prise de recul par rapport aux perceptions ;
- ◆ d'analyser, sous l'angle relationnel, des situations professionnelles au regard des concepts de la psychologie.

4.2 Relation professionnelle : méthodologie

- ◆ de définir et de caractériser l'accompagnement psycho-éducatif dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de découvrir, à partir d'échanges avec une personne, un groupe, ou un collectif, l'importance et les moyens d'entrer en relation, en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'exploiter des outils méthodologiques et de porter un regard critique sur ceux-ci pour :
 - entrer en relation avec une personne, un groupe, un collectif,
 - prendre place dans une dynamique de groupe,
 - susciter l'expression d'une personne, un groupe, un collectif,
 - écouter et prendre la parole,
 - respecter les différences d'opinions ;

- ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé (congruence, authenticité, empathie...) ;
- ◆ de respecter les limites de la profession dans le cadre de ses interventions ;
- ◆ de percevoir et d'identifier l'impact des émotions, notamment dans la relation éducative ;
- ◆ de repérer et d'exprimer ses limites et ses atouts en termes relationnels en lien avec la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de proposer des attitudes, comportements et un langage favorisant la relation, intégrant des concepts psychologiques.

4.3 Communication interpersonnelle : théorie et méthodologie

- ◆ de différencier information, communication et relation ;
- ◆ d'appréhender de manière critique différentes conceptions de la communication interpersonnelle ;
- ◆ d'indiquer les limites de ces conceptions théoriques ;
- ◆ d'illustrer le processus de rétroaction et son utilisation comme outil de communication interpersonnelle ;
- ◆ d'identifier les facilitateurs et/ou les freins d'une situation de communication interpersonnelle en vue de repérer ses comportements caractéristiques en tant qu'acteur de communication, en ce compris dans sa dimension corporelle ;
- ◆ d'intégrer la notion de contexte, lorsqu'il donne un sens à un comportement en situation de communication ;
- ◆ de cerner le concept de l'écoute active ;
- ◆ d'expérimenter différents modes de communication interpersonnelle ;
- ◆ de choisir des techniques de communication adaptées aux bénéficiaires et aux contextes ;
- ◆ de s'initier aux différents niveaux de communication : verbal et non verbal, paralangages... ;
- ◆ de développer ses compétences communicationnelles pour être en relation :
 - distinguer les contenus et les objectifs de la communication,
 - distinguer le contenu et la relation,
 - situer la communication dans un espace favorisant l'échange,
 - repérer l'impact du contexte dans la communication,
 - détecter le sens des réactions de son interlocuteur et en tenir compte par rapport aux objectifs de l'échange,
 - utiliser le message « je »,
 - pratiquer l'écoute active ;
- ◆ de porter un regard réflexif sur sa communication.

4.4 Expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale

- ◆ de définir le concept d'expressivité en lien avec la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'explicitier le sens des activités corporelles et sportives dans le cadre d'un travail d'éducateur spécialisé comme support à la communication, à la relation et dans une perspective de bien-être ;

- ◆ d'expérimenter et d'identifier la place du corps et des dimensions psychomotrices au niveau de la relation et de la communication ;
- ◆ d'appliquer des méthodologies d'expression spécifiques aux activités corporelles et sportives et de relever dans celles-ci des éléments montrant l'importance du langage corporel ;
- ◆ de situer les activités corporelles et sportives en référence aux notions d'émancipation sociale et d'éducation citoyenne.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Relation professionnelle : méthodologie », de « Communication interpersonnelle : théorie et méthodologie », de « Expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychologie	CT	B	40
Relation professionnelle : méthodologie	CT	F	24
Communication interpersonnelle : théorie et méthodologie	CT	F	40
Expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale	CT	F	24
7.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160